UNIVERSITÉ DE LORRAINE

UL/DAJ n° 011-2017

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;

Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif du laboratoire CRAN pour la prestation de service intitulé « Développement projet traçabilité et optimisation de débit de merrains » est fixé selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire CRAN et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 25 janvier 2017

Université de Lorraine
Le Président

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le 03 FEV. 2017

Contrat/Devis n°		Recherche	○	Prestation	◉		
Durée :		mois	du	22/02/16	au	14/04/16	
Intitulé de la prestation/étude :	Développement projet traçabilité et optimisation de débit de merrains						
Responsable scientifique :	THOMAS André			Pôle scientifique :		M4	
Laboratoire/Composante :	CRAN						
Directeur du Laboratoire/Composante :	WOLF Didier						
Co-contractant :	CRITT-BOIS						
Fiche élaborée par :	Carole COURRIER						

COÛTS DIRECTS

1) Frais de personnel

Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)

Nom - Prénom - Employeur	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total
HIND Bril	MAITRE DE CONFERENCES	85 251,82	1607	53,05	25	1 326,26 €
DERIGENT William	MAITRE DE CONFERENCES	85 251,82	1607	53,05	23	1 220,16 €
						2 546,41 €

Personnels recrutés spécialement sur le contrat

Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total

COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL RECRUTE SUR CONTRAT	**0,00 €**
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	***2 546,41 €***

2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)

Dépenses directes générées par l'exécution du contrat

Frais de mission	
Achat de petits matériels	
Consommables, produits	208,15 €
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)	
Prestations spécifiques	
Gratification de stagiaires	
Autres dépenses	
	208,15 €

Coût d'utilisation du matériel

Nom du matériel / Date d'achat	Prix d'acquisition (€ HT)	Durée d'amortissement (année)	Potentiel annuel d'utilisation (heures)	Durée d'utilisation (heures)	MONTANT
			1 607		0,00 €
			1 607		0,00 €
					0,00 €

Maintenance du matériel utilisé

Nom du matériel	N° du contrat de maintenance	Date du contrat de maintenance	Coût annuel du contrat de maintenance	Nombre d'heures d'utilisation	MONTANT
					0,00 €
					0,00 €
					0,00 €

COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES	***208,15 €***
TOTAL DES COÛTS DIRECTS	***2 754,56 €***

COÛTS INDIRECTS

Taux d'environnement global (approuvé par le CA du 13/12/2016)	62,00%
Environnement des personnels permanents et recrutés spécifiquement	1 578,78 €
TOTAL DES COÛTS INDIRECTS	***1 578,78 €***

COÛT COMPLET	***4 333,34 €***
*****MARGE*****	**0,00 €**
Montant du devis HT	**4 333,34 €**
Montant minimal à facturer	4 333,34 €